

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

AMENDEMENT

N° I-CF1789

présenté par

M. Midy, M. Amiel, M. Cazenave, M. Jean-René Cazeneuve, M. Dirx, Mme Le Grip, M. Lefèvre,
M. Masségli, M. Metzdorf, M. Rodwell et M. Sitzenstuhl

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 3, insérer l'article suivant:**

I. – Le code général des impôts est ainsi modifié :

1° Le I de l'article 199 *terdecies-0 A bis* est complété par deux alinéa ainsi rédigés :

« 3° Des entreprises d'utilité sociale mentionnées à l'article L. 3332-17-1 du code du travail ;

« 4° Une société commerciale qui remplit les conditions prévues au 2° du II de l'article 1^{er} de la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire. »

2° Le I de l'article 199 *terdecies-0 A ter* est complété par deux alinéa ainsi rédigés :

« 3° Des entreprises qui, à la date de la souscription, sont qualifiées de jeunes entreprises innovantes en application de l'article 44 *sexies-0 A* et d'entreprises d'utilité sociale mentionnées à l'article L. 3332-17-1 du code du travail ;

« 4° une société commerciale qui remplit les conditions prévues au 2° du II de l'article 1^{er} de la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire. »

II. – La perte de recettes pour l'État est compensée à due concurrence par la création d'une taxe additionnelle à l'accise sur les tabacs prévue au chapitre IV du titre I^{er} du livre III du code des impositions sur les biens et services.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Alors que la situation budgétaire contraint à réduire les moyens de nombreuses structures d'accompagnement, il est important de continuer à soutenir l'innovation sociale et solidaire qui répond à nos besoins économiques, sociaux et environnementaux. Ainsi, pour favoriser l'investissement des particuliers dans les entreprises solidaires d'utilité sociales (ESUS) et les

sociétés commerciales de l'économie sociale et solidaire, il est proposé d'élargir à cette catégorie d'entreprises le dispositif de l'IR-JEI.